

**SASU 12.26 PROJECT**

**COMPTES ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2022**

« CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL »

12.26 PROJECT

205 AVENUE DU GIRAM

06320 LA TURBIE

## **COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022**

- *Compte rendu de mission*
- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail Compte de résultat*

***DUO DECIMAL SAS***

*13 AVENUE MIRABEAU*

*06000 NICE*

*04.93.27.32.45*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains	12 500		12 500	12 500			
	Constructions	112 500	9 401	103 099	106 849	3 750	3.51	
	Installations techniques, matériel et outillage	1 700	114	1 586		1 586		
	Autres immobilisations corporelles	57 775	10 593	47 182	49 346	2 164	4.38	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	219 192		219 192	166 000	53 192	32.04		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	7 500		7 500	7 500				
<b>Total II</b>	<b>411 167</b>	<b>20 108</b>	<b>391 059</b>	<b>342 195</b>	<b>48 864</b>	<b>14.28</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	69 745		69 745		69 745		
	Autres créances	221 355		221 355	86 665	134 690	155.41	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	13 009		13 009	5 480	7 530	137.41		
Charges constatées d'avance (3)								
<b>Total III</b>	<b>304 110</b>		<b>304 110</b>	<b>92 145</b>	<b>211 965</b>	<b>230.03</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>715 276</b>	<b>20 108</b>	<b>695 169</b>	<b>434 340</b>	<b>260 829</b>	<b>60.05</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 1 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	100		100			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	547		11		536	NS
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	1 746		25 536		27 283	106.84	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	99		26 647		26 746	100.37	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	376 296		162 588		213 708	131.44
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	289 508		234 786		54 722	23.31
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 057		1 499		8 558	570.82	
Dettes fiscales et sociales	19 407		7 944		11 463	144.29	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			876		876	100.00	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	695 268		407 693		287 575	70.54
	Ecart de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	695 169		434 340		260 829	60.05

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

695 268

407 693

**SASU 12.26 PROJECT**

**COMPTES ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2022**

« CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL »

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	126 463		126 463	109 849		16 614	15.12
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	126 463		126 463	109 849		16 614	15.12
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				500		500	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			4	5		2	33.84
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			126 466	110 354		16 112	14.60
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			56 703	51 783		4 920	9.50
Impôts, taxes et versements assimilés			846	425		421	99.05
Salaires et traitements			11 274	13 392		2 118	15.82
Charges sociales			2 003	787		1 216	154.64
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 294	7 557		2 737	36.22
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			7	2		5	243.00
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			81 128	73 946		7 182	9.71
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			45 339	36 408		8 931	24.53
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 839		952		2 887	303.35
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>3 839</b>		<b>952</b>		<b>2 887</b>	<b>303.35</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	9 308		7 313		1 994	27.27
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>9 308</b>		<b>7 313</b>		<b>1 994</b>	<b>27.27</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>5 469</b>		<b>6 362</b>		<b>893</b>	<b>14.03</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>39 869</b>		<b>30 046</b>		<b>9 823</b>	<b>32.69</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 234				1 234	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>1 234</b>				<b>1 234</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 850				42 850	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	<b>42 850</b>				<b>42 850</b>	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>41 616</b>				<b>41 616</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			4 510		4 510	100.00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>131 539</b>		<b>111 306</b>		<b>20 233</b>	<b>18.18</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>133 285</b>		<b>85 769</b>		<b>47 516</b>	<b>55.40</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>1 746</b>		<b>25 536</b>		<b>27 283</b>	<b>106.84</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**12.26 PROJECT**  
SASU au capital de 1 000 euros,  
immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 834 364 697,  
dont le siège social est situé : 205 CHEMIN DU GIRAM 06320 LA TURBIE

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023**

L'an 2023,  
le 30 juin,  
à 14 heures,

Au siège social, 205 CHEMIN DU GIRAM 06320 LA TURBIE

Monsieur Valery MINELLO, demeurant 205 CHEMIN DE GIRAM 06320 LA TURBIE

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10,00 euros chacune émises par la société 12.26 PROJECT,

Associé unique et seul Président de ladite société,

En présence de :

- La société EC&E, représentée par Madame Emeline LECANU, Commissaire aux comptes de la société

La réunion est présidée par Monsieur Valery MINELLO.

Après lecture du rapport du Commissaire aux comptes de la société.

### **1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Valery MINELLO, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus à la disposition du Commissaire aux comptes, dans les délais légaux.

L'associé unique a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

### **2. A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

### **DÉCISION 1**

---

L'associé unique, après lecture de son rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

## DÉCISION 2

---

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir une perte de 1 746,37 euros.

En outre, la société comptabilise 546,94 euros, inscrits au crédit du compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de ces éléments, l'associé unique décide d'affecter tout d'abord les sommes susvisées comptabilisées au crédit du compte « Report à nouveau » sur le compte « Autres réserves ». Le compte « Autres réserves » s'élève désormais à 546,94 euros.

Ensuite, l'associé unique décide d'apurer une partie de la perte comptabilisée à l'issue de l'exercice par imputation à due concurrence sur le compte « Autres réserves » ainsi constitué, soit à hauteur de 546,94 euros (correspondant à la totalité du compte « Autres réserves »).

Enfin, l'associé unique décide d'affecter le reliquat restant de résultat au compte « Report à nouveau », qui présentera alors un solde débiteur de 1 199,43 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### **Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social**

Compte tenu du résultat réalisé à la clôture de l'exercice, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'associé unique décidera, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société. Cette décision interviendra au plus tard dans un délai de quatre mois à compter des présentes.

## DÉCISION 3

---

L'associé unique précise qu'en application de l'article L227-10 al.4 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce résumées ci-dessous, seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

### *Conventions poursuivies*

#### **1. Compte courant – Concerne Monsieur Valery MINELLO**

Solde au 31 décembre 2022 : 2 582,68 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Valery MINELLO.

#### **2. LBM HYGIENE**

Montant annuel H.T. comptabilisé par la société au titre de cette convention au 31 décembre 2022 : - 3 621,99 euros.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Valery MINELLO.

#### **3. PEST CONTROLE SERVICES**

Montant annuel H.T. comptabilisé à la société au titre de cette convention au 31 décembre 2022 : 286 925,25 euros.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Valery MINELLO.

#### **4. PEST CONTROL PARIS**

Montant annuel H.T. comptabilisé par la société au titre de cette convention au 31 décembre 2022 :  
- 11 504,73 euros.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Valery MINELLO.

#### **5. TERRE D'AZUR**

Montant annuel H.T. comptabilisé par la société au titre de cette convention au 31 décembre 2022 :  
- 181 205,85 euros.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Valery MINELLO.

### **DÉCISION 4**

---

L'associé unique rappelle en tant que de besoin qu'il n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président au cours de l'exercice écoulé.

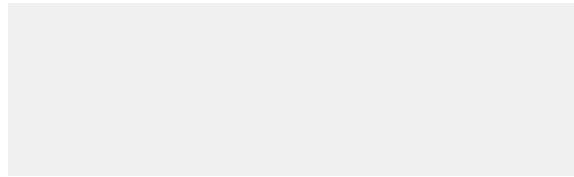
### **DÉCISION 5**

---

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Valery MINELLO**



**Emeline LECANU**

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

12.26 PROJECT  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société 12.26 PROJECT

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 12.26 PROJECT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



## Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des titres de participation

### *Risque identifié*

Au 31 décembre 2022, les titres de participation et créances rattachées s'élèvent à 219.191,50 € et représentent 56,05 % de bilan de votre société.

En fin d'exercice, selon les modalités de la note de l'annexe des comptes annuels, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan et de la sensibilité des analyses utilisées avec ces hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

### *Notre réponse*

Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à :

- analyser, sur la base d'informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;
- analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ;
- rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires



relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 12 juin 2023

<i>Cabinet EC&amp;E</i>		EPSILON CONSEIL & EXPERTISE SAS EC & E
		54 Bd Victor Hugo 06000 NICE
<i>Madame Emeline LECANU</i>		Tél. : 04 93 80 26 83 <a href="http://www.epsilonexpert.fr">www.epsilonexpert.fr</a> Siret : 815 299 052 00036



INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DES EXPERTS COMPTABLES  
REGION MARSEILLE PACA

[www.epsilonexpert.fr](http://www.epsilonexpert.fr)

SIRET : 815 299 052 00036 – N° TVA intracommunautaire : FR70 815 299 052 – N° Assurance : 118 269 730

SAS EC&E  
54 Boulevard Victor Hugo 06000 Nice  
Tel : +33 (0)4 93 80 26 83  
[contact@epsilonexpert.fr](mailto:contact@epsilonexpert.fr)

# BILAN ACTIF

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	12 500,00		12 500,00	12 500,00
Constructions	112 500,00	9 400,59	103 099,41	106 849,37
Installations tech., matériel et outillages industriels	1 700,00	113,78	1 586,22	
Autres immobilisations corporelles	57 775,13	10 593,16	47 181,97	49 345,65
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	219 191,50		219 191,50	166 000,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 500,00		7 500,00	7 500,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>411 166,63</b>	<b>20 107,53</b>	<b>391 059,10</b>	<b>342 195,02</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				156,48
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	69 745,20		69 745,20	
Autres créances (3)	221 355,38		221 355,38	86 508,97
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	13 009,22		13 009,22	5 479,61
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>304 109,80</b>		<b>304 109,80</b>	<b>92 145,06</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>715 276,43</b>	<b>20 107,53</b>	<b>695 168,90</b>	<b>434 340,08</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN PASSIF

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital ( dont versé : 1 000,00 )	1 000,00	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100,00	100,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	546,94	10,72
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 746,37	25 536,22
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>-99,43</b>	<b>26 646,94</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-99,43</b>	<b>26 646,94</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	376 296,40	162 588,24
Emprunts et dettes financières diverses (3)	289 507,93	234 785,64
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		876,00
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 934,68	
Dettes fiscales et sociales	19 406,60	7 943,98
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	3 122,72	1 499,28
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>695 268,33</b>	<b>407 693,14</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>695 168,90</b>	<b>434 340,08</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

876,00  
406 817,14

695 268,33

# COMPTE DE RÉSULTAT

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 01/01/22 au 31/12/22			du 01/01/21 au 31/12/21
	Achats	Var. Stocks	Total	
Charges d'exploitation (1)				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes *			56 702,97	51 782,55
Impôts, taxes et versements assimilés			846,46	425,25
Salaires et traitements			11 274,23	13 392,49
Charges sociales			2 002,75	786,50
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 294,04	7 557,15
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			7,10	2,07
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>81 127,55</b>	<b>73 946,01</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (2)			9 307,91	7 313,47
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>9 307,91</b>	<b>7 313,47</b>
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			42 849,57	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>42 849,57</b>	
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				4 510,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>133 285,03</b>	<b>85 769,48</b>
<b>BÉNÉFICE (3)</b>				<b>25 536,22</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>133 285,03</b>	<b>111 305,70</b>

\* Y compris :

- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

# COMPTE DE RÉSULTAT

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS (hors taxes)	Exercice du 01/01/22 au 31/12/22			du 01/01/21
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	au 31/12/21
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	126 462,67		126 462,67	109 848,68
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>126 462,67</b>		<b>126 462,67</b>	<b>109 848,68</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				500,00
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			3,50	5,29
Sous-total			3,50	505,29
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>126 466,17</b>	<b>110 353,97</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)			3 838,77	951,73
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>3 838,77</b>	<b>951,73</b>
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion			1 233,72	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>1 233,72</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>131 538,66</b>	<b>111 305,70</b>
<b>PORTE (3)</b>			<b>1 746,37</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>133 285,03</b>	<b>111 305,70</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

-41 615,85

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

## Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

# ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>				
CORPORELLES	Terrains		12 500			
	Constructions	Sur sol propre	112 500			
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				1 700	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	49 229		1 174	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique	4 279		3 093	
		Emballages récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		<b>TOTAL</b>	178 509		5 967	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		166 000		53 192	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		7 500			
		<b>TOTAL</b>	173 500		53 192	
<b>TOTAL GENERAL</b>			352 009		59 158	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & développ.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>				
CORPORELLES	Terrains				12 500	
	Constructions	Sur sol propre			112 500	
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				1 700	
		Inst. gal. agen. amé. divers			50 403	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			7 372	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		<b>TOTAL</b>			184 475	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				219 192	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				7 500	
		<b>TOTAL</b>			226 692	
<b>TOTAL GENERAL</b>					411 167	

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES</b>			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL</b>					
Terrains					
	Sur sol propre	5 651	3 750		9 401
Constructions					
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels			114		114
	Inst. générales agencem. amén.	2 967	4 931		7 898
Autres immobs corporelles					
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	1 196	1 499		2 695
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		<b>9 813</b>	<b>10 294</b>		<b>20 108</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 813</b>	<b>10 294</b>		<b>20 108</b>

<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

<b>CADRE C</b>	<b>Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices</b>	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
<b>Filiales et participations (1)</b>										
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)</b>										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)	1 000		100,00	1 000						
LKVM - 205 CHEMIN DU GIRAM 06320 LA TURBIE -										
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)	12 000		25,00	142 500				1 293 433	-89 534	
PEST CONTROL SERVICES - 18 AV DENIS SEMERIA 06230 SAINT JEAN CAP FERRAT - 512324815										
P.C.S.P - 12 RUE DES MENUS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - 888021219	10 000		50,00	5 000				105 353	45 861	
L.B.M HYGIENE - 0 TERRE D'AZUR ROUTE NATIONALE 7 83550 VIDAUBAN - 884864349	30 000		50,00	17 500						

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
<b>Filiales et participations (1)</b>										
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).  
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).  
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.  
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.  
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.  
(6) Dans la monnaie locale d'opération.  
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes  
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.  
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.  
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

# ACTIF CIRCULANT

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			7 500
	Autres immobilisations financières	7 500		
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	69 745	69 745	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques	2 254	2 254	
	Etat & autres coll. publiques	2 769	2 769	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	196 333	196 333	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	20 000	20 000	
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAUX</b>		<b>298 601</b>	<b>291 101</b>	<b>7 500</b>
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
Renvois (2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

*AP1625 - SAS 12.26 PROJECT*

---

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

# ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	376 296	376 296		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	6 935	6 935		
Personnel & comptes rattachés	1 627	1 627		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	1 534	1 534		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	16 245	16 245		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	3 123	3 123		
Groupe & associés (2)	289 508	289 508		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>695 268</b>	<b>695 268</b>		

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	821
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 123
Autres dettes	

**TOTAL DES CHARGES À PAYER**

**3 944**

# ENGAGEMENTS

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
<b>TOTAL (1)</b>						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
<b>TOTAL</b>						

## ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
<b>TOTAL</b>						

# DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>		

# LES EFFECTIFS

AP1625 - SAS 12.26 PROJECT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## LES EFFECTIFS

31/12/2022

31/12/2021

### Personnel salarié :

Ingénieurs et cadres

Agents de maîtrise

Employés et techniciens

Ouvriers

### Personnel mis à disposition :

Ingénieurs et cadres

Agents de maîtrise

Employés et techniciens

Ouvriers

**Emeline LECANU**

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

### **Décision de l'associé unique relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

À l'attention de l'Associé Unique de la société 12.26 PROJECT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIE UNIQUE**

---

##### **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article 19 des statuts, nous avons été avisé des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- Convention avec la SARL PEST CONTROL SERVICE :

Votre société a facturé des prestations d'assistance et de conseil pour un montant HT de 113.847,67 €

- Convention avec la SAS L.B.M. Hygiène :

Votre société a facturé des prestations d'assistance et de conseil pour un montant HT de 1.295,00 €

- Convention avec la SCI Terre d'Azur :

Votre société a facturé des prestations d'assistance et de conseil pour un montant HT de 105,00 €



- Convention avec la SAS P.C.S.P. :

Votre société a facturé des prestations d'assistance et de conseil pour un montant HT de 1.110,00 €

- Convention avec la SCI LM PARTNERS. :

Votre société a facturé des prestations d'assistance et de conseil pour un montant HT de 105,00 €

EPSILON CONSEIL & EXPERTISE



SAS EC & E  
54 Bd Victor Hugo  
06000 NICE

Tél. : 04 93 80 26 83

[www.epsilonexpert.fr](http://www.epsilonexpert.fr)

Siret : 815 299 052 00036

*Nice, le 12 juin 2023*



INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DES EXPERTS COMPTABLES  
RÉGION MARSEILLE PACA

[www.epsilonexpert.fr](http://www.epsilonexpert.fr)

SAS EC&E  
54 Boulevard Victor Hugo 06000 Nice  
Tél : +33 (0)4 93 80 26 83  
[contact@epsilonexpert.fr](mailto:contact@epsilonexpert.fr)

SIRET : 815 299 052 00036 – N°TVA Intracommunautaire : FR70 815 299 052 – N° Assurance : 118 269 730